

JE SUIS VICTIME, OU TEMOIN : JE SIGNALE

SITUATION D'INTIMIDATION, DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT

INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ

AUTRES CANAUX DE SIGNALEMENT POSSIBLES

Adresse MAIL spécifique :



phare.louisemichel@ac-montpellier.fr

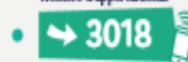
- directeur d'école ou chef d'établissement
- collégiens ou lycéens ambassadeurs Phare
- équipe ressource Phare formée à la prise en charge des situations de harcèlement :

professeurs, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, etc.

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



Numéro d'appel national



n° vert et appli pour les situations de harcèlement et de cyberharcèlement

- Lignes téléphoniques académiques : consultables sur education.gouv.fr
- Autres canaux : Faits établissement, courriers, etc.

Saisie dans l'application Stop harcèlement



Transmission aux référents académiques et référents départementaux harcèlement

En cas de situation d'urgence ou complexe, appui possible :

- du réseau départemental d'intervention, en relation avec le Carré régalién académique ;
- de la mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire (MPVMS).

Prise de contact

Avec la famille de l'élève cible

Avec le directeur d'école et l'inspecteur de l'éducation nationale (1^{er} degré) ou le chef d'établissement (2^d degré)

- ✓ Mise en place du protocole de TRAITEMENT DE LA SITUATION.
- ✓ SUIVI dans la durée.
- ✓ RÉSOLUTION de la situation.